

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

**Procès Verbal du Conseil Municipal
Séance du 19 Mars 2010**

L'an deux mil dix, le dix-neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 15 mars 2010

Présents :

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, Catherine FAUCONNIER, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Claude GAUTRON, Anne FIOLEAU, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

Absent :

Gilbert GEFFARD

Secrétaire de Séance :

Catherine FAUCONNIER

Madame Florence LIMOUZIN, Architecte du Patrimoine, qui a été retenue pour réaliser une étude de faisabilité sur la Grand Court, a présenté la première phase de l'étude. Prochainement, un chiffrage sera remis. L'étude est mise à disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie.

Le Maire rappelle que l'étude de faisabilité est subventionnée à 80 % de son montant hors taxes par le Conseil Général.

OBJET N° 258 : CONTRAT ENVIRONNEMENT RURAL

Madame le Maire rappelle que le premier Contrat Environnement Rural - CER - signé pour trois années, s'est terminé le 28 février 2010.

Ce premier CER signé avec le Département, a permis de financer une partie des travaux réalisés à la Grand Court :

- ✚ Prévisions : aide de 45.000 € pour 150.000 € HT de travaux
- ✚ Réalisations : 126.072 € TTC de travaux permettent d'obtenir l'aide du CER à hauteur de 31.623 €

Le second CER signé pour la période 2010-2013 permettra à la commune d'obtenir une aide du Département d'un montant de 52.500 € pour 175.000 € HT de travaux réalisés.

Il convient de présenter une ou plusieurs actions subventionnables.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu du Contrat Environnement Rural mis en place par le Conseil Général de la Vendée et signé avec les communes de moins de 3.000 habitants.

Le contrat précise :

- ✚ Les objectifs à atteindre pour chacun des quatre volets du contrat : protéger l'environnement et les paysages, embellir les bourgs et les hameaux, maintenir et développer les services et les activités en milieu rural, préserver et valoriser les ressources naturelles
- ✚ Les actions à mener pour atteindre ces objectifs : travaux, études complémentaires, engagements en terme d'urbanisme, de démarche de qualité ...
- ✚ Les modalités de réalisation de ces actions : calendrier prévisionnel, maître d'ouvrage, financements apportés par les signataires du contrat et autres financements
- ✚ Le cas échéant, selon les actions, les conventions à passer avec d'autres partenaires
- ✚ La prolongation et les modifications de la convention d'exécution
- ✚ Pour le financement du contrat, le Département de la Vendée interviendra au taux de 30 % du montant total des actions, dans la limite d'un plafond global d'actions subventionnables égal au nombre de communes du canton, multiplié par 175.000 €
- ✚ Le règlement des Contrats Environnement Ruraux précise les modalités de passation et d'exécution des contrats

Madame le Maire propose d'inscrire le projet de groupe scolaire dans ce dispositif.

N° Volet	N° Action	Intitulé de l'Action	Maître d'Ouvrage	Exécution		Montant HT de l'Action	Montant HT de la dépense éligible	Aide Départementale	
				Début	Fin			Taux	Montant
3	2.1	Construction d'un Groupe Scolaire et Aménagement de ses Abords	SIVOM Pôle Educatif Jules Verne	10/10	07/11	1 340 000 €	175 000 €	30%	52 500 €
TOTAL							175 000 €	30%	52 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ Approuve l'action proposée dans le cadre du Contrat Environnement Rural
- ✚ Accepte que le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne, maître d'ouvrage, perçoive la subvention
- ✚ Autorise le Maire à signer ce contrat avec le Département de la Vendée

Le Maire précise que la Commune de Marsais Sainte-Radegonde, partenaire du projet, participera également mais hors CER et selon la clé de répartition qui sera déterminée dans le cadre du financement de l'opération.

OBJET N° 259 : DON AUX SINISTRÉS DE LA COTE VENDEENNE

Le Maire propose de venir en aide aux sinistrés de Vendée, et notamment aux communes de la Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-Mer, suite à la tempête et aux inondations du 28 février 2010.

L'Association des Maires de Vendée a procédé à l'ouverture d'un compte bancaire spécifique, sur lequel les communes pourront effectuer des versements afin de permettre aux communes touchées de venir en aide aux sinistrés et d'entamer les travaux conséquents de rétablissement des voies, des espaces et des équipements publics.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable, et demande au Maire de verser la somme de 1.000 € sur le compte spécifiquement ouvert pour venir en aide aux sinistrés de Vendée.

OBJET N° 260 : REFECTION DU PLANCHER DU CLOCHER DE L'EGLISE ET DES ABATS-SON

Le Maire donne connaissance des devis qu'elle a fait établir en vue de la réfection du plancher du clocher de l'église et des abat-sons, et précise que s'agissant de travaux pour la sauvegarde d'un patrimoine immobilier non classé, la Commune peut prétendre à une aide du Conseil Général.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✚ Demande que des devis complémentaires soient établis
- ✚ Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général
- ✚ Valide le plan de financement ci-après :

Montant des travaux TTC	14.580,22 €
Montant des travaux HT	12.190,82 €
Conseil Général 25 %	3.047,70 €
Autofinancement	11.532,52 €

OBJET N° 261: DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES

Madame le Maire précise que Monsieur Gérard CHAUVET, adjoint technique 1^{ère} classe, demande une augmentation de salaire par attribution de l'indemnité d'exercice de mission des préfetures - IEMP.

Après discussions diverses, le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur CHAUVET une augmentation de 100 €/mois, afin de diminuer l'écart entre les salaires des adjoints techniques. Cette somme sera versée au titre de l'indemnité d'administration et de technicité - IAT, jusqu'à son montant plafond ; la différence sera

versée par application d'un coefficient de l'IEMP. Cette mesure sera applicable à compter du mois d'avril 2010.

OBJET N° 262 : CONVENTIONS AVEC LE SYDEV POUR DES TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au SYDEV pour la part fonctionnement et investissement, ce dernier propose des remises à niveaux du parc communal.

Deux conventions d'exécution doivent être validées par la Commune qui s'engage à financer une partie du montant des travaux :

Remise à niveau 2009 n°1 :	travaux TTC	1.485 €
	travaux HT	1.242 €
	taux de participation	60 %
	montant de la participation	745 €
Remise à niveau 2009 n°2 :	travaux TTC	3.264 €
	travaux HT	2.729 €
	taux de participation	60 %
	montant de la participation	1.637 €

Les travaux portent sur des points lumineux situés :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| - RD 104 | - Rue de l'Abbaye |
| - Rue Etienne Chouteau | - Rue Salomon Raitig |
| - Rue des Remparts | - Rue des Anciens Combattants |
| - Rue de l'Ancien Champ de Foire | - Rue du Couvent |
| - Place du Marché | - Grande Rue |

OBJET N° 263 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire indique qu'il convient de régulariser des écritures émises sur exercices antérieurs, en raison d'un non recouvrement des sommes dues :

- ✚ Annulation de titres pour 0,08 €
- ✚ Annulation d'un titre de 210 €, émis en 2006, pour la location de la salle Jary, non recouvré, malgré des poursuites effectuées à l'encontre du débiteur

Après délibération, le Conseil Municipal autorise les annulations de titres et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

OBJET N° 264 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Lecture est faite du courrier de Madame de LÉPINAY qui souhaite acquérir le chemin du Gué.

Madame le Maire indique qu'elle a sollicité l'avis des riverains de ce chemin ; tous sont unanimes, la cession du chemin du Gué invaliderait l'accès à leur terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette la demande de Madame de LÉPINAY.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ La création d'un colombarium dans le cimetière communal est à l'étude en vue d'une réalisation rapide
- ✚ Lecture du courrier de Monsieur François COYREAU DES LOGES qui demande que la ligne haute tension qui surplombe sa propriété soit enterrée ; cette remarque ne concerne pas la commune mais ERDF. Par ailleurs, il condamne le choix d'implantation du futur lagunage pour des raisons de nuisances olfactives et de dégradation du site ; la Préfecture sera amenée à se prononcer à ce sujet, lorsque l'étude d'incidence sur le milieu lui sera transmise pour validation
- ✚ Lecture du courrier des habitants de la Cibaudière qui demandent à raccorder les illuminations de Noël sur le réseau communal, ainsi que la pose d'une guirlande dans le sapin à l'entrée de la cité ; le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement
- ✚ Il est constaté un usage abusif du chemin du Gué, un panneau sera positionné interdisant l'accès à tout véhicule à moteur, sauf riverains
- ✚ Nécessité de revoir le règlement intérieur de la cantine, sanctions à adopter
- ✚ Monsieur le Président du Conseil Général a adressé une résolution au Ministère pour remise en son état initial de la réglementation concernant le Pass Foncier
- ✚ Après le 1^{er} tour de scrutin des Elections Régionales, la Préfecture a fait une remarque sur le contrôle indispensable à effectuer avant d'autoriser un électeur à déposer son bulletin dans l'urne ; Madame le Maire rappelle également les obligations qui sont faites aux Conseillers Municipaux dans le cadre de la tenue des bureaux de vote
- ✚ Le syndicat départemental TRIVALIS, pour le traitement des déchets, communique sur le tri en mettant à disposition d'organisateur d'évènements, des gobelets réutilisables
- ✚ Sur les communes de Nalliers, Sérigné et Saint-Valérien aura lieu le « Festival des Voûtes Célestes »
- ✚ Participation aux frais de fonctionnement de la salle de sports : toutes les communes concernées approuvent la proposition faite pour la répartition des charges
- ✚ Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 14 avril 2010